



Ottawa, Canada.

Volume 5, No 14  
(Hebdomadaire)

le 6 avril 1977

|   |   |
|---|---|
| Le Canada, avec prudence et mesure, continuera d'appuyer la cause des droits de l'homme ..... | 1 |
| L'aide du Canada au Liban totalise près de cinq millions de \$ .....                          | 3 |
| Indices des prix à la consommation (février 1977) .....                                       | 3 |
| Démolition d'un édifice "temporaire" de 33 ans .....  | 3 |
| Nos héros oubliés .....   | 4 |
| Bourses à deux étudiantes de l'Université Laval .....   | 4 |
| Aide aux sinistrés de Roumanie .....  | 4 |
| La chronique des arts .....   | 5 |
| Pour la protection du couguar de l'Est .....  | 6 |
| Nouveau plan de gestion de pêche ...  | 6 |
| Nouvelles brèves .....  | 8 |

## Le Canada, avec prudence et mesure, continuera d'appuyer la cause des droits de l'homme

*Dans une allocution prononcée récemment lors d'un séminaire organisé par le Conseil canadien des Églises et le Conseil canadien des évêques catholiques du Canada, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Donald Jamieson, a fait connaître les points de vue et la position du Canada devant cette grave question de la violation des droits de l'homme.*

*Voici le texte du discours de M. Jamieson:*

"...Au cours des années, le Canada s'est taillé une assez bonne réputation en ce qui concerne les activités internationales de promotion des droits de la personne. Bien qu'il y ait eu à ce chapitre certains progrès encourageants (aucune guerre majeure depuis plus de 30 ans, une meilleure prise de conscience de l'interdépendance de la communauté mondiale, un accroissement réconfortant des contributions des pays riches au développement des nations défavorisées et un épanouissement apparent des libertés individuelles même dans les pays de l'Europe de l'Est à régime totalitaire), il subsiste malheureusement de trop nombreuses violations flagrantes des droits de l'homme dans de nombreux pays. Ces violations nous préoccupent, évidemment, et nous aimerions tous les corriger ou au moins les atténuer d'une façon ou d'une autre. Mon allocution portera donc sur la réponse du Canada à de telles situations, sur les considérations qui devraient nous guider ainsi que sur les contraintes auxquelles nous sommes soumis.

### Cadre de l'action internationale

"J'aimerais tout d'abord souligner qu'il y a une différence fondamentale, qui ne semble pas toujours bien comprise, entre nos activités nationales dans le secteur des droits de l'homme et les mesures que le Canada peut prendre au niveau international. Il y a une double différence entre l'action nationale et internationale: la première concerne les normes, et la deuxième, les mécanismes d'application.

"Nous tenons trop souvent pour acquis que les autres gouvernements accordent la même importance que nous

aux normes de conduite et de comportement énoncées dans la déclaration universelle, dans les nombreuses conventions et pactes relatifs aux droits de l'homme ou, peut-être même, dans l'Accord d'Helsinki.

"Mais les autres pays ont souvent une perspective différente, du fait qu'ils ne sont pas de tradition occidentale ou démocratique, ou que leur contexte économique contraste fortement avec le nôtre. Les États démocratiques donnent traditionnellement priorité aux droits civils et politiques, tandis que les pays du tiers-monde placent leurs besoins économiques pressants au-dessus des droits de la personne.

"Il peut sembler dur aux Canadiens qu'on dise souvent dans les instances internationales que la majorité des nations sous-développées sont surtout intéressées à réduire la famine et à promouvoir leur développement et, que ce faisant, elles attachent plus d'importance aux devoirs de leurs citoyens qu'à leurs droits.

"Même si notre façon d'envisager les droits internationaux de l'homme reflète nos traditions, — l'éthique et les codes de morale d'une société chrétienne occidentale —, ce n'est qu'une façon parmi tant d'autres et, d'ailleurs, ce n'est pas celle qui jouit de l'appui de la majorité des pays.

"La déclaration universelle des droits de l'homme n'est pas un document juridique liant les parties; et les autres pactes et conventions qui peuvent renfermer des clauses exécutoires n'engagent que leurs signataires. Le fait qu'un État ratifie une convention ou signe un accord ne signifie pas nécessairement qu'il en accepte immé-



diatement les dispositions. Les parties à l'Accord d'Helsinki ne se sentent pas toutes liées immédiatement à ses clauses; on le considère plutôt comme un programme à long terme que les signataires doivent s'efforcer de réaliser.

"En outre, les États qui négligent leurs obligations peuvent rarement être l'objet de sanctions. La Commission des droits de l'homme a élaboré un mécanisme passablement lourd qui lui permet de s'occuper des violations flagrantes et continues de ces droits, tandis que d'autres organismes (comme le nouveau Comité des droits de l'homme auquel siège un Canadien, et le Comité pour l'élimination et la discrimination raciale) sont composés d'experts indépendants, choisis à titre personnel; le gouvernement canadien, en tant que tel, ne peut donc prendre aucune mesure officielle au sein de ces organismes.

#### Politique et diplomatie

"En l'absence d'un consensus et d'un bon mécanisme d'application au niveau international, nous avons donc dû nous rabattre sur d'autres méthodes, essentiellement politiques et diplomatiques, pour saisir les autres gouvernements de nos préoccupations concernant les droits de l'homme.

"Le Canada peut s'adresser à des organismes multilatéraux, comme la Commission des droits de l'homme, pour faire connaître son point de vue sur les événements qui se produisent dans d'autres pays; au sein de ces instances, il peut voter sur des résolutions qui vont de la simple demande de renseignements à la dénonciation et à la condamnation. Les organismes multilatéraux peuvent imposer des sanctions en ce qui concerne le commerce, l'aide ou les échanges de biens particuliers; ces sanctions peuvent être juridiquement exécutoires (comme le sont celles du Conseil de sécurité) ou volontaires (comme celles de l'Assemblée générale).

"Il est évident que les États peuvent également imposer des sanctions unilatéralement ou conjointement avec d'autres États et ce, en réduisant leurs programmes d'aide, en mettant fin aux échanges commerciaux, ou en prenant des mesures extrêmes comme la rupture des relations diplomatiques. Nous pouvons également faire des démarches directes sur une base bilatérale; celles-

ci peuvent prendre des formes diverses: expression de préoccupations, demandes de redressement de torts spécifiques, ou protestations officielles. Il n'existe toutefois pas de règles bien établies lorsqu'il s'agit de soulever des problèmes qui relèvent essentiellement des affaires intérieures des autres États; certains pays refusent catégoriquement le dialogue.

"Les Canadiens ont raison de s'indigner des violations flagrantes des droits fondamentaux de la personne en Ouganda, en Afrique du Sud et dans nombre d'autres pays d'Europe de l'Est, d'Amérique latine et d'ailleurs. L'indignation ne suffira pas, toutefois, à établir des normes universelles relatives aux droits de l'homme, ni à garantir la création de mécanismes pour les faire respecter.

#### Les voies qui s'offrent au Canada

"Mon problème, à titre de SEAE, est plus complexe encore: je me dois de trouver (dans le dédale des intérêts, des comportements et des traditions contradictoires des autres États), un moyen d'exprimer les préoccupations canadiennes, d'améliorer les conditions que nous trouvons déplorables, et de régler les cas individuels pour lesquels l'intérêt des Canadiens ne se dément jamais. Avant de soulever la question des droits de l'homme avec d'autres pays, nous tenons généralement compte de deux facteurs: l'éventail des mesures susceptibles de réussir, et leur pertinence. L'efficacité des mesures envisagées doit faire l'objet d'un examen équilibré et sérieux.

"Lorsque nous entretenons de bonnes relations avec un État, des discussions privées et sans tapage contribueront sans doute davantage à résoudre les cas en litige et, partant, à créer un climat propice à la solution des problèmes qui préoccupent les Canadiens. Lorsque les relations ne sont pas très bonnes et que la cause des droits de l'homme piétine, il peut s'avérer nécessaire de lancer le débat sur la place publique, même si la pression de l'opinion risque autant de durcir les positions que de rapprocher les esprits.

#### Diplomatie "publique" et diplomatie "privée"

"La différence entre diplomatie "publique" et diplomatie "privée" n'est

pas toujours bien comprise des Canadiens. Par exemple, l'appui public dont jouissent les dissidents d'Union soviétique sert leur cause, parce que la publicité qui en découle empêche les autorités soviétiques de prendre à leur endroit des mesures encore plus répressives. D'ailleurs, le mois dernier, il a été décidé de faire savoir au gouvernement de l'Union soviétique la déception et la vive préoccupation du peuple canadien devant l'arrestation de certains citoyens soviétiques éminents qui s'étaient prononcés sur la question des droits de l'homme.

#### Le cas de l'Ouganda

"De même, j'ai mentionné l'autre jour devant la Chambre des communes le triste climat qui règne actuellement en Ouganda, à ce chapitre. Le gouvernement de ce pays a été mis au courant sans détour de nos inquiétudes à cet égard. Le Canada s'est également clairement exprimé à ce sujet lors de la dernière session de la Commission des droits de l'homme. Pour ce qui est de l'Ouganda, permettez-moi de dire ceci: il ne fait aucun doute que le gouvernement ougandais fait assassiner systématiquement tous ceux en qui il voit des opposants; et pourtant, la communauté internationale ne bouge pas. Certes, la Commission des droits de l'homme était disposée à exprimer longuement sa "profonde indignation" devant les événements au Chili lors de la session d'ouverture, mais elle n'était pas prête à énoncer la plus petite critique de la situation en Ouganda. La délégation canadienne a présenté une résolution priant les autorités ougandaises d'accepter une enquête internationale impartiale. Cette requête raisonnable s'inscrit non seulement dans la ligne d'action traditionnelle du Canada, mais aussi dans le cadre établi de la pratique internationale, qui prévoit le respect de la souveraineté nationale. Cependant, notre proposition a rencontré une telle opposition que nous nous sommes trouvés dans l'obligation de la retirer sans la mettre aux voix pour ne pas la voir rejeter sommairement en session secrète. (Le règlement de la Commission prévoit la confidentialité des délibérations lors de telles sessions).

"J'ajouterai que parmi les pays qui ont protégé l'Ouganda de toute condamnation sérieuse à la Commission, et qui ont refusé de s'associer à une ré-

### L'aide du Canada au Liban totalise près de cinq millions de \$

Les 350 000\$ que le Canada a versés, le 25 mars, aux programmes de deux organismes internationaux portent à plus de 4,9 millions \$ l'aide canadienne aux victimes de la guerre civile libanaise depuis 1975.

A Ottawa, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a présenté un chèque de 250 000 \$ au président de la Société canadienne de la Croix-Rouge, M. J.G.M. Clark, pour le Comité international de la Croix-Rouge à Genève (CICR), alors qu'à New York, l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. William Barton, remettait un chèque de 100 000 \$ au secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, pour répondre à son "Appel pour le Liban".

Ces deux montants ont été prélevés sur les fonds de l'Agence canadienne de développement international.

Les dons en espèces faits par le Canada au Liban par l'entremise du CICR ont atteint le cap du million. "Le CICR a été jusqu'ici l'instrument le plus efficace pour prodiguer de façon impartiale les secours d'urgence là où ils ont été le plus nécessaires", a déclaré M. Jamieson.

Outre des dons en espèces s'élevant à 1,1 million \$, le gouvernement canadien a acheminé au Liban depuis 1975 pour plus de 3,6 millions \$ d'aide alimentaire, dont 9 135 tonnes (métriques) de blé, 180 tonnes de boeuf en conserve, 1 353 tonnes d'huile de colza, par l'entremise du Programme alimentaire mondial, et 740 tonnes de poudre de lait distribuées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE).

Les dons de la Société canadienne de la Croix-Rouge, du gouvernement de la Colombie-Britannique et du comité canadien du FISE portent le total à près de 5 millions \$. "Ces contributions traduisent la sympathie des Canadiens pour le sort des hommes, des femmes et des enfants victimes du conflit libanais", a dit M. Jamieson.

La Société centrale d'hypothèques et de logement a annoncé qu'il y a eu 273 203 mises en chantier d'habitations au Canada en 1976. Ce résultat dépasse le nombre record de 268 529, atteint en 1973.

### Indices des prix à la consommation (février 1977)

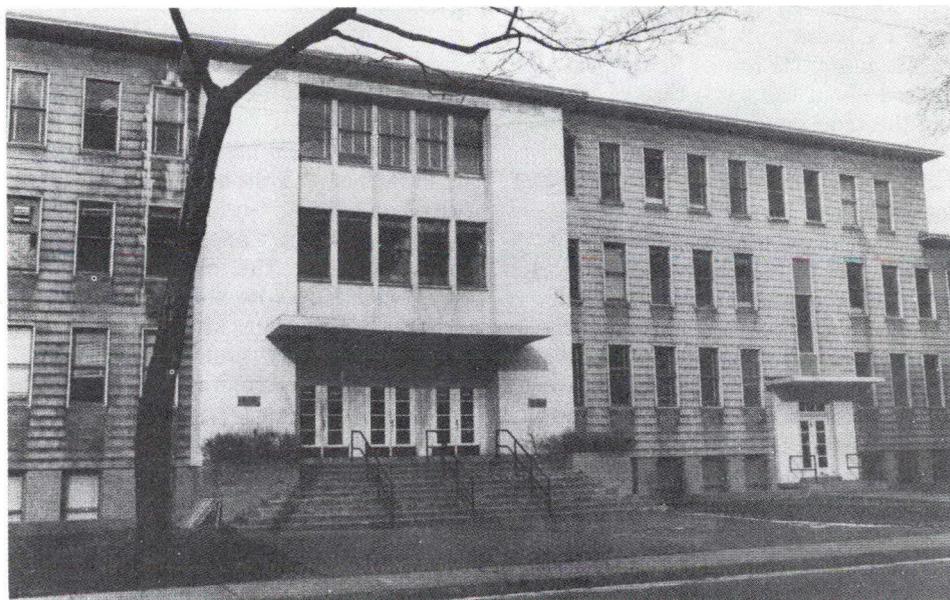
L'indice d'ensemble des prix à la consommation au Canada (1971=100) a progressé de 0,9%, passant de 154,0 en janvier à 155,4% en février. Près des trois cinquièmes de cette hausse plutôt considérable sont imputables à une augmentation de 2,0% de l'indice des aliments; celui-ci a grimpé rapidement pour le deuxième mois consécutif, et ce, après une année de stabilité relative. L'augmentation des frais de logement et du coût de l'habillement a fait monter sensiblement l'indice d'ensemble au cours du mois. L'indice des prix à la consommation s'est accru de 6,7% dans l'ensemble entre février 1976 et février 1977.

L'augmentation de 2,0% de l'indice

des aliments, la plus importante depuis juillet 1975, est surtout imputable à la hausse des prix des fruits, et en particulier des légumes frais, du café, du porc, du pain et des repas pris au restaurant. L'indice des aliments consommés à la maison s'est accru de 2,4% en février, ce qui représente la première augmentation annuelle de cet indice depuis le milieu de 1976.

La majoration des frais de logement, tant en propriété qu'en location, et l'augmentation générale des prix de l'habillement figurent pour une grande partie de la progression de 0,5% de l'indice d'ensemble sans les aliments. Les tarifs d'électricité dans certaines municipalités, ceux des services de coiffure pour hommes et pour femmes, et le prix de la bière en Ontario ont également contribué à cette progression.

### Démolition d'un édifice "temporaire" de 33 ans



Le ministre des Travaux publics, a annoncé que le premier des édifices temporaires de Cartier Square, au centre-ville d'Ottawa est en voie de disparition dans le cadre d'un projet de démolition de tous les édifices temporaires d'Ottawa. On avait choisi le terme "temporaire" pour désigner ces bâtiments (15) parce qu'ils étaient entièrement construits en bois, et que leurs fonctions premières étaient liées aux activités de temps de guerre. Les édifices temporaires d'Ottawa totalisent approximativement une superficie de

1,6 million de pi<sup>2</sup>. Quatre de ces quinze édifices ont déjà été démolis.

L'édifice, qui sera démolit, connu sous le nom d'Édifice "B", fut construit pour loger le personnel de l'Aviation en 1942-43, au coût de 559 000 \$. Le dernier groupe de la Défense nationale à occuper ces locaux fut la Direction du personnel.

Les lieux doivent être débarrassés de tout débris d'ici juillet 1977. On prévoit également démolir les deux autres édifices de Cartier Square au cours de l'été.

## Nos héros oubliés

Il est désolant de constater que très peu de localités canadiennes honorent la mémoire de nos chefs nationaux ou de nos héros militaires. Lorsque des villes canadiennes portent des noms de personnes, il s'agit généralement d'un colonisateur, d'un arpenteur, d'un maître de poste ou de quelque personnage royal oublié. Une exception à cette règle: Brockville, en Ontario dont le nom rappelle le héros de la bataille de Queenston Heights au cours de la guerre de 1812. Et, de tous les pères de la Confédération, seul Sir Georges-Étienne Cartier a donné son nom à un lieu, soit Cartierville, au Québec.

Par contre, une ville de Colombie-Britannique porte le nom du commandant d'une force d'invasion qui a tenté de s'emparer d'une partie du Canada au nom de l'Espagne. Cela se passait en 1789, après que le célèbre explorateur britannique James Cook, eut visité l'île qui porte maintenant le nom de Vancouver et, en pratiquant le troc

avec les Indiens, eut découvert les magnifiques peaux de loutre de mer. Cette découverte provoqua un afflux de marchands vers la côte du Pacifique qui avait déjà été réclamée au nom de l'Espagne, même si la domination espagnole à cette époque ne s'étendait pas au-delà du nord de la Californie.

Cette année-là, la flotte espagnole pénètre dans le détroit de Nootka, s'empare d'un certain nombre de navires marchands britanniques et laisse une armée sur place sous le commandement de Dom Pedro Alberni. Celui-ci s'attache à établir la domination espagnole dans la région. Cependant, en 1794, une flotte britannique sous les ordres de George Vancouver atteint la côte ouest et persuade le capitaine Alberni de plier bagage. L'endroit où le capitaine avait établi son quartier général porte le nom d'Alberni; c'est un port qui conserve encore de nos jours une certaine importance.

La grande ville portuaire de la Colombie-Britannique et l'île de Vancouver honorent la mémoire du capitaine du même nom, mais, aussi étonnant que cela paraisse, nul endroit

ne porte le nom du capitaine Cook, qui a pourtant fait connaître cette région à l'Europe.

Marcus Van Steen rapporte dans un article sur les noms de lieux canadiens publié dans *Canadian Scene* que la ville de Calgary, en Alberta, dont le nom a été emprunté à une localité de l'île Skye en Écosse, a été baptisée en l'honneur de sa commune natale par un agent de la police montée canadienne qui souffrait du mal du pays.

Que savez-vous sur l'origine de Sudbury? Cette ville du nord de l'Ontario est reconnue pour sa production de nickel, ce métal dont le Canada est l'un des plus importants exportateurs au monde. Le nom n'a pourtant rien à voir avec l'industrie minière. Il est celui d'une toute petite localité rurale du Suffolk, en Angleterre, et il vient du saxon *suth beri*, qui signifie Fort Sud. La ville fut baptisée par James Worthington, qui était contremaître à la compagnie CP au moment de la construction de la ligne de cette entreprise à travers le nord de l'Ontario en 1882-1883.

Le village de Saint-Lin, au Québec, est une charmante petite agglomération du comté de l'Assomption, sur la rive nord du Saint-Laurent, en aval de Montréal. Ayant vu naître le grand premier ministre libéral Sir Wilfrid Laurier, c'est un lieu d'intérêt historique, mais son nom vient de Rome. Dans le Nouveau Testament, il est dit que saint Lin fut l'un des chrétiens qui se sont élevés contre la persécution. Par la suite, il succéda à saint Pierre, en tant qu'évêque de Rome et chef de la chrétienté.

## Bourses à deux étudiantes de l'Université Laval



Photo Jean-Michel Fauquet - SAV

M. Guy St-Jean, adjoint exécutif du directeur de la compagnie Ford Canada, remettait récemment, deux bourses d'études de 2 500 \$ chacune à Nicole Bordeleau et Diane Buteau, toutes deux étudiantes à la Faculté des sciences de l'administration, niveau M.B.A. à l'Université Laval de Québec. L'attribution de ces deux bourses à des femmes témoigne, de l'avis de M. St-Jean, de l'importance de plus en plus marquée qu'accorde la compagnie Ford à la présence de la femme au sein de l'administration. A la Faculté des sciences de l'administration les femmes représentent cette année 10 p. cent des effectifs étudiants inscrits au M.B.A.

## Aide aux sinistrés de Roumanie

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé, le 7 mars, que le Canada avait fait un don de 100 000 \$ à l'intention des sinistrés du tremblement de terre qui a secoué la Roumanie. De son côté, la Croix-Rouge a envoyé 15 000 \$.

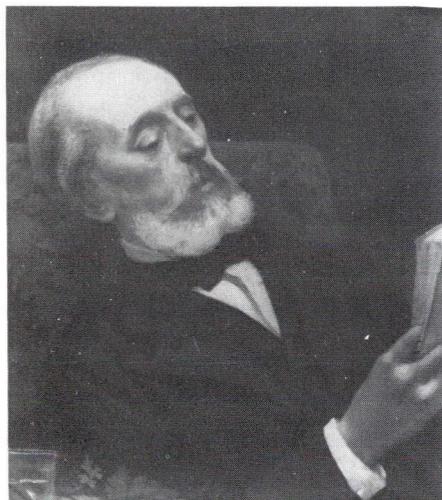
Les familles des membres de l'ambassade canadienne à Bucarest ont dû déménager à Vienne à cause des dégâts causés à leurs habitations par le tremblement de terre. Cependant, l'ambassadeur, M. Jean Thibeault, et les onze employés sont restés dans la capitale.

## La chronique des arts

### Le Canada et la France présentent l'Exposition Puvis de Chavannes

Le 24 mars a eu lieu à la Galerie nationale du Canada, l'ouverture officielle d'une importante exposition des oeuvres du peintre français Puvis de Chavannes (1824-1898) comprenant 228 tableaux, dessins et estampes provenant des collections nord-américaines et européennes.

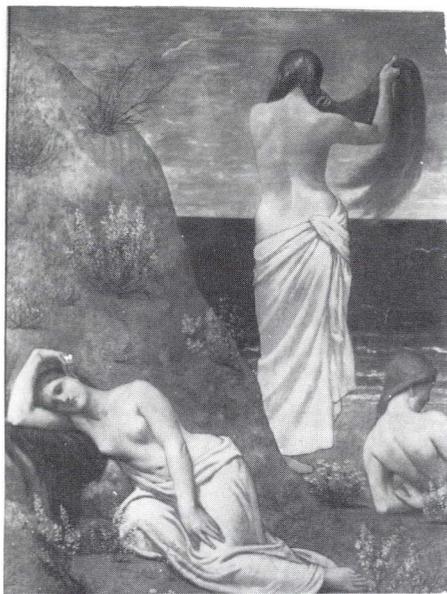
Organisée conjointement par le Musée du Louvre et la Galerie nationale, l'exposition a été présentée des deux côtés de l'Atlantique; celle de Paris s'est terminée en février. A la Galerie nationale, l'exposition sera en montre jusqu'au 8 mai. Sa préparation a demandé quatre ans d'effort. C'est la



Portrait d'Eugène Benon - 1882

première fois que des oeuvres de Puvis de Chavannes se trouvent réunies en Amérique du Nord. C'est à partir de collections privées et publiques qu'on a pu montrer dans cette exposition une sélection de 106 peintures, 112 dessins et 10 lithographies.

Né à Lyon en 1824, Puvis de Chavannes meurt à Paris en 1898. On lit dans le catalogue de l'exposition: "Tout au long d'un demi-siècle d'activité, Pierre Puvis de Chavannes tend à s'affranchir de ce qu'il dénigra plus tard dans la formule "romantisme à tous crins" pour atteindre le dépouillement, la distance affective qui caractérisent son art... Chez Puvis, le style de la maturité procède en très grande partie de son esthétique décorative, une doctrine élaborée en fonction de ses peintures murales qu'il considéra jusqu'à la fin des années 1870 comme ses oeuvres les plus



Jeunes filles au bord de la mer - 1879

importantes."

Parmi les oeuvres présentées dans l'exposition, *l'Été* (1873) est l'une des plus grandes toiles montées sur châssis que comprend l'oeuvre de Puvis. Elle permet d'apprécier la technique de l'artiste dans l'exécution de ses grands formats. Avec *Jeunes filles au bord de la mer* (1879), s'ouvre la période de pleine maturité de l'artiste qui, pendant les sept ou huit années qui suivront, produira une série de chefs-d'oeuvre absolus dans les différents domaines d'expression qu'il a privilégiés.



Portrait d'Alphonse Puvis de Chavannes - 1858

### Chanteurs québécois couronnés à Paris

Six chanteurs québécois ont été couronnés lors du récent palmarès du 30<sup>e</sup> Grand Prix international du disque de l'Académie Charles-Cros qui s'est tenu au Palais des Congrès à Paris.

Le premier lauréat de ce prestigieux événement est Pierre Dudan pour son 33-tours intitulé *Ballades de tous les temps*, où sont mises en valeur les beautés des forêts canadiennes. Né d'un père suisse francophone et d'une mère russe, Pierre Dudan habite notre pays depuis 1960. Il y était venu dès 1952, "alors que, dit-il, je suis tombé en amour avec le Canada". Il y vit dans un coin plein de verdure et de poésie, près de LaTuque (Québec).

Les autres chanteurs québécois qui ont reçu une distinction de ce palmarès sont Yvon Deschamps, Jean-Pierre Ferland, Robert Charlebois, Claude Léveillée et Gilles Vigneault. C'est ce dernier, longuement applaudi par l'assistance, qui a reçu, au nom du groupe québécois, le prix Paul-Gilson, pour la qualité poétique de l'oeuvre couronnée.

~ ~ ~

### Journées mondiales de la musique

Aux Journées mondiales de la musique (*World Music Days*) organisées par la Société internationale de musique contemporaine (SIMC) à Boston (Mass.), le Canada était représenté par des musiciens de la Société de musique contemporaine du Québec et du *New Music Concerts* de Toronto. L'ensemble était sous la direction du chef d'orchestre et compositeur canadien Serge Garant.

Au concert d'ouverture, la formation a joué des pièces de Robert Aitken, Serge Garant, Bruce Mather, Murray Schafer et Gilles Tremblay. Des oeuvres de John Hawkins et de John Fodi figuraient parmi les pièces canadiennes choisies par le jury international.

Les concerts donnés aux États-Unis étaient financés par la Direction des affaires culturelles du ministère des Affaires extérieures. Le critique musical du journal *The Gazette*, de Montréal, a rapporté que "les représentations canadiennes étaient d'un niveau professionnel très élevé" et que "leur présentation, leur musique et leur assurance ont donné le ton au congrès de la SIMC".

### Pour la protection du cougouar de l'Est

Le ministère des Postes émettra un nouveau timbre de 12 cents pour faire connaître l'un des animaux les plus menacés au Canada, le cougouar de l'Est.

Il ne reste que cent cougouars environ dans l'est du pays; ils vivent sous la menace constante d'une totale extinction, à la suite de la destruction de leur environnement et d'une chasse sans merci.

Le dessin du timbre a été réalisé par M. Robert Bateman, célèbre peintre et



protecteur de la faune qui a représenté le cougouar dans l'un de ses habitats connus; les forêts reculées du Nouveau-Brunswick et la Gaspésie.

#### Le cougouar de l'Est

Ce fauve est aussi connu sous les noms de panthère d'Amérique, puma, et lion de montagne. Les Indiens l'appelaient "pi-twal" (celui qui a une longue queue). C'est l'une des cinq variétés de cougouar du Canada. Le domaine du cougouar s'est étendu de l'Atlantique au Pacifique, et du nord du Canada à l'extrême sud de l'Amérique latine. L'homme blanc a complètement bouleversé l'habitat du cougouar et l'a massacré sans aucune retenue, soit par crainte, soit pour mériter le titre de chasseur émérite. Ce félin passa bientôt pour complètement exterminé dans l'est du Canada.

Chose curieuse, ce sont les transformations que l'homme fit subir à l'environnement qui protégèrent le cougouar de l'Est. En effet, l'exploitation forestière, l'exode des fermiers et les incendies transformèrent la forêt du Nouveau-Brunswick en un territoire idéal pour le cerf, principale proie du cougouar. Le félin, solitaire de nature, se réfugia dans les parties les plus reculées de la forêt, où la nourriture était abondante et où la présence de

l'homme se faisait très peu sentir. La population de cougouars s'est stabilisée et a même augmenté quelque peu, mais il n'y a pas lieu de s'en réjouir, car seulement 100 de ces créatures survivent actuellement dans l'est de l'Amérique du Nord (à l'exception de la Floride).

Un cougouar mâle peut atteindre neuf pieds de long et peser 280 livres, mais sa taille moyenne est de six pieds et il pèse habituellement de 100 à 200 livres. La femelle est généralement plus petite du tiers. La robe du félin varie du roux au brun-gris; elle peut même être noire. La femelle est adulte

à deux ou trois ans et donne naissance à deux jeunes en moyenne par portée. Le cougouar émet différents sons qui vont du ronronnement au feulement, et du miaulement au rugissement.

De jour ou de nuit, le cougouar chasse un grand nombre d'animaux. Il tue le cerf en lui brisant la colonne vertébrale. Il est très rare que le cougouar attaque l'homme sans être provoqué, mais il inspire néanmoins la crainte, et cette crainte qu'il suscite risque d'entraîner son extermination, tout comme la destruction de l'environnement et la chasse.

#### Nouveau plan de gestion de pêche

Pour la première fois, un plan de gestion global servira, en 1977, à contrôler les déplacements des bateaux et l'exploitation de la plus importante pêche pratiquée dans les eaux canadiennes de l'Atlantique, a annoncé le ministre des Pêches et de l'Environnement, M. Roméo LeBlanc.

L'annonce de ce plan fait suite à trois mois de consultations poussées avec des organisations de pêcheurs, des sociétés de pêche et les cinq provinces de l'Atlantique. Le plan a pour objectif d'éviter les conflits entre les flottilles locales et hauturières face

à une ressource peu abondante; de favoriser le rétablissement des stocks décimés; et de répartir l'utilisation des ressources, de façon à garantir à l'industrie du travail pendant toute l'année.

Comptant plus de 20 000 pêcheurs et 12 000 ouvriers en usine, l'industrie du poisson de fond est l'employeur le plus important du domaine des pêches sur la côte atlantique.

Le ministre a signalé qu'en 1977, la principale répercussion de l'extension de la limite de pêche à 200 milles sera la réduction des prises par les bateaux étrangers. Dans le cas des espèces les plus importantes de poisson de fond (la morue et le sébaste) le contingent sera limité à un tiers de ce qu'il était il y a deux ans, tandis qu'au large des Maritimes, la prise de ces espèces cessera presque complètement.

Les prises canadiennes de poisson de fond, en 1976, ont été supérieures à celles de 1975 et un léger accroissement des contingents pour 1977 pourrait assurer une nouvelle augmentation des prises. Toutefois, la plus grande partie de cet accroissement devra être puisée dans les eaux où la flottille canadienne n'avait pas l'habitude d'opérer. En effet, les stocks des eaux du banc de la Nouvelle-Écosse et du golfe Saint-Laurent sont en très mauvais état et gravement menacés par une trop grande exploitation. Les prises doivent donc être limitées. La morue et le sébaste du golfe Saint-Laurent, en particulier, risqueraient d'être décimés à tout jamais s'ils étaient surexploités.

Il faudra que la flottille de quelque 160 gros chalutiers pêche dans les eaux éloignées. Une aide spéciale sera accordée en 1977 aux bateaux affectés à l'exploitation des pêcheries septentrionales.

Le ministre a ajouté que l'application du plan serait étudiée à intervalles réguliers avec les représentants des pêcheurs et des producteurs, puis modifiée au besoin. Il a tenu à souligner l'importance qu'il attache à l'application stricte des politiques de gestion. Les contingents, les limites de mailage et les dispositions relatives aux prises accidentelles peuvent permettre aux populations de se rétablir, dans l'intérêt de tous les pêcheurs canadiens. Ceux qui commettront des infractions courront le risque de voir leur permis suspendu.

### Le Canada... (suite de la page 2)

solution des États-Unis portant sur les dissidents soviétiques, prêche très haut, ailleurs, la promotion des droits de l'homme. Malheureusement, le célèbre "deux poids, deux mesures" est appliqué en matière de droits de l'homme sur la scène internationale. Pour sa part, le gouvernement canadien refusera d'entériner la conclusion de la Commission selon laquelle elle s'est acquittée de ses responsabilités de façon satisfaisante. Nous avons l'intention de continuer à exercer des pressions, tant aux Nations Unies que dans d'autres tribunes, pour que soient prises des mesures concrètes et tangibles afin d'amener le gouvernement de l'Ouganda, parmi tous ceux qui ont violé sans trêve les normes de comportement en matière de droits de la personne, à respecter les obligations qu'il a librement contractées.

"Par contre, les discussions publiques de cas particuliers de réunification de familles en Europe de l'Est pourraient avoir des répercussions graves. En effet, les personnes intéressées ne jouissent pas de la protection que donne la notoriété internationale, et n'auraient plus aucun recours si les efforts canadiens se voyaient anéantis à la suite de négociations rendues publiques. Dans ce cas, nous avons opté pour une diplomatie "privée" et je suis fier de vous annoncer que nous avons observé, dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, un accroissement sensible du nombre des familles réunifiées. Nous sommes soumis à de fortes pressions, surtout de la part de personnes dont l'indignation est enflammée par ce qu'elles perçoivent comme le silence et l'inactivité du gouvernement.

#### Le cas du Chili et de l'Indonésie

"Dans le cas du Chili... le Canada a été particulièrement actif et il continuera de l'être aussi longtemps qu'il aura des preuves de violation des droits de la personne là-bas. En plus de nous prononcer et de voter sur ces questions au sein des tribunes internationales, nous nous sommes adressés directement aux représentants chiliens. Preuve tangible de notre préoccupation: nous avons autorisé 5 360 réfugiés chiliens à s'établir au Canada. Quatre-vingt-douze anciens prisonniers politiques chiliens et les

quelque 200 personnes à leur charge ont aussi obtenu le statut d'immigrant. Pour ce qui est du rétablissement des droits de la personne au Chili, le Canada a joué un rôle de chef de file, et les représentants chiliens en sont conscients.

"Nous devons, toutefois, user de discernement lorsqu'il s'agit de décider s'il faut "aller au grand public" ou poursuivre une "diplomatie discrète". Pour d'aucuns, cette "diplomatie discrète" traduit une peur de s'engager. Ce n'est tout simplement pas le cas. Dans un contexte approprié, cette méthode peut accomplir beaucoup plus à long terme qu'un débat public, susceptible certes de satisfaire des frustrations refoulées, mais aussi d'anéantir les possibilités d'une conciliation satisfaisante de points de vue divergents.

"Notre attitude envers l'Indonésie en est un bon exemple. Lors de la visite qu'il a effectuée l'an dernier dans cette partie du monde, M. MacEachen a profité de son entretien avec son homologue, M. Malik, pour soulever le problème des prisonniers politiques, et exprimer l'inquiétude d'un certain nombre de Canadiens à ce chapitre. M. MacEachen a noté que certains des détenus avaient été libérés par le gouvernement indonésien, et exprimé l'espoir que cette tendance se maintienne. Nous avons été encouragés en voyant, qu'effectivement, la tendance s'est confirmée.

"Le succès de notre action est également fonction de nos objectifs ultimes. Corriger des abus ou des aberrations dans le contexte du traitement normal qu'un État accorde aux droits de l'homme, voilà qui est toujours réalisable. Mais changer une politique bien établie, ou les fondements sociaux d'un autre État, ne se fait ni facilement ni rapidement. L'Afrique du Sud, par exemple, a fermement refusé de céder sur la question de l'*apartheid*, système qui n'est pas seulement une coutume marginale de cet État, mais une partie intégrale de sa structure sociale.

"L'opportunité des mesures envisagées par le Canada tient à sa réputation, à ses principes et à ses traditions. Nous ne voudrions pas condamner à la hâte, avant d'avoir en main tous les renseignements disponibles, ou d'être en mesure d'en tirer des conclusions raisonnablement fondées. De

même, il ne conviendrait pas de s'attendre des autres pays qu'ils fassent plus que nous ne voulons faire nous-mêmes. La réputation du Canada, tant sur le plan national qu'au sein d'organismes internationaux comme la Commission des droits de l'homme, est excellente, et nous avons tout lieu d'être fiers des conditions qui ont cours à cet égard dans notre pays.

"Bien sûr, nous n'avons pas encore atteint la perfection et nous devons déployer des efforts énergiques pour progresser encore davantage vers ce but.

#### Nos droits et nos devoirs

"En tant que chrétiens, nous devons constamment avoir présente à l'esprit la question des droits de l'homme, et être prêts à faire part aux autres de nos préoccupations à ce sujet. Le gouvernement du Canada a le droit et le devoir d'agir, et nous attendons des autres États qu'ils respectent notre action, tout comme nous respectons leur droit d'intervenir auprès de nous sur des questions analogues.

"Tout de même, il convient d'être prudent. Pour que nos interventions soient significatives, elles doivent traduire l'inquiétude authentique du peuple canadien. Cela signifie que nous ne réagirons pas de la même façon devant tous les problèmes de droits de la personne. En effet, notre action risquerait alors d'être interprétée comme une protestation morale sans véritable signification, et qu'il serait facile d'écarter.

"Il faut attacher beaucoup d'importance à la gravité du problème. Même si nous ne pouvons ignorer les tendances qui se dessinent en ce qui concerne la violation des droits de l'homme, notre cause aura d'autant plus de poids que l'offense est grande, surtout si nos démarches sont appuyées par l'opinion canadienne et mondiale.

"Ainsi, l'évaluation de l'opportunité de notre intervention dépend de l'examen sérieux d'un certain nombre de facteurs qui touchent tant le Canada que les autres pays intéressés. Tout en formulant certaines considérations d'ordre moral, nous devons demeurer réalistes et reconnaître la difficulté de faire la distinction entre les droits de l'homme et d'autres secteurs d'activité.

"Le gel de l'aide est fréquemment suggéré en réponse aux violations des

droits de la personne et, au premier abord, il peut sembler justifié pour un pays donateur d'adopter ce moyen de pression. Toutefois, vous conviendrez avec moi que nous ne pouvons remettre en question la nécessité de fournir une aide alimentaire à certains pays très démunis. Mais dans le domaine de l'aide économique, vous comprendrez quel terrible dilemme nous devons trancher en tentant de déterminer, par exemple, dans quelle mesure un projet de cimenterie ou d'irrigation répond aux besoins de la population, et dans quelle mesure il sert tout simplement les objectifs d'un gouvernement irresponsable en matière de droits de l'homme.

« Cette subtile distinction est fort difficile à faire en pratique, et je ne peux que répéter que je suis très ouvert là-dessus. Je suis disposé à envisager n'importe lequel moyen d'action disponible si l'on peut me convaincre de son efficacité.

« D'ailleurs, il est fort difficile d'entreprendre une action au niveau économique: si nous outrepassons les sanctions prévues par la communauté internationale, où allons-nous nous arrêter? Et si nous adoptons des mesures unilatérales, et qu'elles s'avèrent vaines, qu'y aurons-nous gagné? En fait, les sanctions internationales sont à nos yeux les seules mesures vraiment tangibles et efficaces que nous puissions prendre à l'encontre de régimes répressifs.

« Bien que nous recevions de nombreuses demandes d'intervention dans des cas variant en gravité et en importance pour le Canada et pour l'humanité, il nous faut nécessairement envisager les conséquences possibles de notre action pour l'avenir afin que nous puissions continuer à jouer un rôle efficace au chapitre des droits de l'homme. Il nous faut également songer

aux incidences à long terme de nos revendications, surtout lorsqu'elles font naître des espoirs que nous ne pouvons combler. Si, par nos actions, nous suscitons de trop grandes attentes chez certains dissidents, de sorte que les pressions qu'ils exercent sur leur régime deviennent intolérables, quelles garanties pouvons-nous fournir au regard de leur sécurité ou de la stabilité de leur société en cas de soulèvements populaires, comme ceux de la Hongrie, en 1956, et de la Tchécoslovaquie, en 1968? Avant d'adopter une ligne de conduite, il faut aussi considérer d'autres facteurs. Il se peut que nous ayons d'autres intérêts humanitaires (comme notre programme pour les réfugiés du Chili) que nous aimerions sauvegarder en maintenant des relations au moins cordiales avec le pays intéressé.

#### Conclusion

« Je vous ai fait part franchement de

nos problèmes, en ce qui concerne les droits de l'homme, et des considérations qui régissent notre attitude. Je sais que la plupart d'entre vous considèrent ce domaine comme hautement prioritaire. Néanmoins vous conviendrez que le choix d'une ligne de conduite face à ces violations est délicat et sujet à de nombreuses considérations.

« La question des droits de l'homme est l'une des plus complexes en politique étrangère parce qu'elle va au cœur de nos traditions, et qu'elle constitue, par conséquent, un défi potentiel pour d'autres sociétés dont les traditions peuvent différer fondamentalement des nôtres.

« Même s'il importe de faire preuve de prudence et de mesure, le Canada continuera à appuyer la cause des droits de l'homme, au niveau international, dans l'espoir légitime que nous pourrions éventuellement améliorer les conditions imposées à l'homme.

#### Nouvelles brèves

■ Le ministre de la Défense a annoncé que les Forces canadiennes vont embaucher 9 000 étudiants cet été dans le cadre du Programme fédéral d'emplois et d'activités d'été pour étudiants, programme qui consacrera 65,9 millions \$ à cette fin. Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration y affectera pour sa part 45,9 millions \$.

■ Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique distribue une brochure qui s'intitule *Que doit-on apprendre à nos enfants?* Ce livre indique les objectifs à atteindre en 13 disciplines, y compris les langues, les mathématiques et les sciences. À l'aide de ces objectifs, des programmes d'évaluation d'apprentissage sont en préparation, et les résultats seront utilisés pour élaborer de nouveaux programmes d'études et inspirer des changements dans les programmes de formation des maîtres.

■ Le 32<sup>e</sup> congrès des relations industrielles, organisé par le Département des relations industrielles de l'Université Laval, se tiendra les 18 et 19 avril prochains, au Château Frontenac, à Québec. Le thème: « Au-delà de la négociation collective... la participation? »

■ Le ministre des Transport, M. Otto Lang, a déposé en Chambre un projet de loi visant à éclaircir certains articles de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles. Les modifications prévues exigeront que les fabricants prennent de plus grandes mesures pour retrouver et informer les propriétaires de véhicules défectueux; elles imposeront des amendes plus sévères dans les cas où des avis de défauts ne seront pas donnés; elles permettront finalement d'exempter de la Loi certains véhicules afin de favoriser le développement de véhicules passagers qui dépensent peu d'énergie.

■ D'après une enquête de la Banque Union, de Suisse, sur les salaires et les prix dans les grandes villes du monde, Montréal se classe au sixième rang pour le pouvoir d'achat des gens obligés de gagner leur vie, soit après San Francisco, Chicago, Los Angeles, New York et Toronto. Mais la métropole du Québec et du Canada se classe avant Genève, Amsterdam, Zurich, Copenhague, Londres, Paris, Madrid, Tokyo et Tel Aviv. En donnant un pouvoir d'achat de 100 à Zurich, on obtient un indice de 139 pour San Francisco; 119 pour New York; 107 pour Montréal; 73 pour Londres; 61 pour Paris, et 34 pour Tel Aviv.

*Hebdo Canada* est publié par la Direction des services d'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

*This publication is also available in English under the title Canada Weekly.*

*Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticario de Canadá.*

*Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.*